

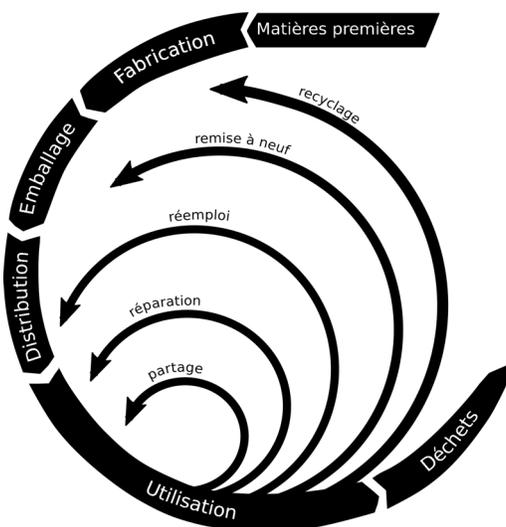
Le 30 novembre dernier, Le Courrier Sud a publié un article de la journaliste Stéphanie Paradis⁽¹⁾ sur l'entreprise becquetoise *La Scierie sur le Saint-Laurent*. On nous y expliquait qu'il s'agit d'un bon exemple d'économie circulaire. Mais qu'est-ce que l'économie circulaire ?

Économie linéaire vs économie circulaire

Comme son nom l'indique, **l'économie linéaire** est un type d'économie qui repose sur un modèle dit « linéaire » et qui date de l'époque de l'industrialisation. C'est le modèle qui domine toute l'économie globalisée du monde actuel. Il se résume à « **extraire—fabriquer—consommer—jeter** », consommer des ressources naturelles et de l'énergie pour fabriquer des produits.⁽²⁾ Chaque maillon de cette chaîne crée des rejets, soit des déchets, de la pollution et des GES.

L'économie linéaire ne peut pas être durable, car elle tient pour acquis que les ressources et l'énergie sont inépuisables et que la production de déchets pourra toujours être absorbée par l'environnement. Nous savons aujourd'hui que ces affirmations sont fausses.

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets.⁽³⁾ Ceci, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.⁽⁴⁾



Un exemple à suivre

Pour revenir à l'expérience de *La Scierie sur le Saint-Laurent*, nous pouvons constater que la direction est clairement impliquée dans une démarche d'économie circulaire avec d'autres entreprises de la région.

Les propriétaires d'étables et d'écuries de la région prennent possession du bran de scie afin d'en faire de la litière pour les animaux qui deviendra par la suite de l'engrais naturel pour les champs. Le fumier de chèvre d'une ferme locale est mélangé aux écorces pour faire du compost. Les copeaux de la scierie deviennent du paillis pour une bleuetière locale. Les croûtes de bois deviennent du combustible pour les érablières de la région et les autres résidus alimentent le séchoir de l'entreprise.⁽¹⁾

Tout ceci se fait sur des circuits courts qui profitent à la vitalité économique régionale tout en réduisant efficacement la production de déchets et l'émission de gaz à effet de serre (GES). Clairement un exemple à suivre.

Dans une prochaine parution, nous proposerons d'autres gestes à appliquer dans notre quotidien afin de favoriser le modèle de l'économie circulaire.

(1) Donner une seconde vie à ses déchets industriels, Le Courrier Sud, 30 novembre 2021

(2) L'économie circulaire, Le Moigne, Rémy, Dunod, 2014

(3) De l'économie linéaire à l'économie circulaire, Héry, Michel, INRS, 2019

(4) Recyc-quebec.gouv.qc.ca

Graphique : G. Mannaerts via Wikimedia (CC BY-SA 4.0)